

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 10 NOVEMBRE 2009 À 19H00

À L'ÉCOLE DE LA FONTAINE (SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE)

Présents : M. PERIAT Grégoire, Président
M. CURTIN François, Vice-Président
Mme LAFARGUE Catherine, deuxième Vice-Présidente

Mmes et MM. BERNER Daniel, BOLLE Alain, DELLENBACH Antoine, FRISCHHOLZ Hans-Jörg, GENSER Noëlle, GRANDJEAN Dominique, JUILLERAT Linda, KÖSSLER Daniel, M. MONNEY Serge, PASCHE Philippe, PERROCHON Gilbert, SCHWARM Philippe, TONINELLI Alexandre, WALLIMANN Stéphane, WENGER Serge, WÜLSER Laurent.

Assistent : Mme ARCHETTO Valérie, Maire
M. MERMOUD Jean-Marc, Conseiller administratif
M. SCHNEEBELI Hubert, Conseiller administratif
Mme JEANDET Catherine, Secrétaire générale
M. BOVEY Michel, procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2009
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
 - 4.1. Commission des finances
 - 4.2. Commission sociale et parascolaire
 - 4.3. Commission des travaux publics
5. Projets de délibération
 - 5.1. Relative au dégrèvement linéaire de 30% et fixant la taxe minimum à CHF 30,00 pour tout contribuable astreint à la taxe professionnelle communale pour 2010.
 - 5.2. Relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2010.
 - 5.3. Relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 130'000,00 pour le remplacement des panneaux d'affichages officiels et de sociétés
6. Propositions du Conseil administratif
7. Propositions et questions
8. Divers
9. Questions du public

Deux Conseillers municipaux manquent à l'appel à 19 heures précises, au moment où le président Périat ouvre la séance. Ils arriveront l'un à 19h10, l'autre à 19h15, soit après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2009

Page 21, intervention de M. Ph. Pasche

M. Pasche relève qu'il a dû lui-même rédiger des procès-verbaux de décision et en plus désigner son secrétaire.

Page 21, 2^{ème} paragraphe de l'intervention de M. A. Bolle

M. Bolle se défend d'avoir utilisé le terme d'"amateurs" par opposition aux "professionnels" des procès-verbaux : il demande son remplacement par celui de "miliciens".

Page 23, vote du Conseil municipal à propos d'une résolution relative à l'organisation du secrétariat des commissions

Comme il s'agissait d'un vote nominatif, on trouvera ci-après la position de chaque Conseiller municipal concernant le projet de résolution ci-dessus :

1	Berner Daniel	: non
2	Bolle Alain	: oui
3	Curtin François	: non
4	Dellenbach Antoine	: abst
5	Frischholz Hans-jörg	: non
6	Genser Noëlle	: abst
7	Grandjean Dominique	: oui
8	Juillerat Linda,	: oui
9	Kössler Daniel	: non
10	Lafargue Catherine	: non
11	Monney Serge	: absent (excusé)
12	Pasche Philippe	: oui
13	Périat Grégoire	: ne vote pas (président)
14	Perrochon Gilbert	: oui
15	Schwarm Philippe	: non
16	Toninelli Alexandre	: non
17	Wallimann Stéphane	: non
18	Wenger Serge	: oui
19	Wülser Laurent	: non

Page 25, intervention de M. A. Bolle

M. Bolle évoquait non pas un courrier émanant de la Mairie, mais une lettre rédigée à l'intention de celle-ci par des habitants des immeubles locatifs de la Foretaille excédés par le parcage anarchique des membres du Bridge-Club dans le quartier.

Compte-tenu de ces modifications, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

2.1. Dépôt par le Groupe socialiste de trois projets de résolution sur le bureau du Conseil municipal

Le président déclare avoir reçu de la part du Groupe socialiste trois projets de résolution aux intitulés ci-après ::

- 1) Projet de résolution demandant qu'un montant de CHF 20'000,00 soit porté au budget 2010 de la Commune, permettant ainsi d'encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants de celle-ci.
- 2) Projet de résolution demandant l'instauration d'un moratoire concernant les amendes d'ordre infligées par les ASM dans les zones bleues de la Commune.

- 3) Projet de résolution demandant qu'une étude soit effectuée par un organe indépendant et compétent afin de déterminer les avantages et inconvénients de la création d'une fondation communale chargée de la gestion et du développement du patrimoine immobilier de la Commune.

Le président propose de traiter le premier projet au point 5.2. de l'ordre du jour, vu son incidence sur le budget 2010 ; quant aux deux autres, ils seront discutés au point 7 de l'ordre du jour.

3. **Communications du Conseil administratif**

3.1. **Concours d'architecte pour le projet de la future salle communale** (Mme Valérie Archetto, Maire)

Mme Archetto adresse de vifs remerciements aux collaborateurs de la Mairie qui travaillent d'arrache-pied depuis quelques jours déjà pour organiser l'exposition des projets des nombreux candidats inscrits au concours d'architecte. Soixante-huit projets sont affichés dès ce jour sur des panneaux alignés dans la salle du Conseil municipal, dont les membres du jury prendront connaissance trois jours durant la semaine prochaine.

3.2 **Réception à l'issue de la séance du Conseil municipal du 27 octobre 2009, en l'honneur du nouveau président de l'Association des communes genevoises** (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

M. Mermoud remercie tous les artisans de cette petite fête, en particulier ses collègues du Conseil administratif, ainsi que Mme Catherine Jeandet, Secrétaire générale.

3.3. **Travaux et chantiers divers** (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

- Au chemin des Cornillons, les travaux d'assainissement avancent lentement et relativement difficilement.
- Les aménagements réalisés au parking du cimetière de Chambésy sont terminés.

3.4 **Résolution pour l'étude de mesures de réduction des nuisances sonores et la construction d'un mur anti-bruit le long de l'autoroute A1, sur le territoire de la Commune de Pregny-Chambésy** (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

On se souvient que, dans sa séance du 16 juin dernier, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le texte d'une résolution invitant le Conseil administratif à appuyer une pétition priant le Conseil d'Etat d'étudier sans délai la mise en place de mesures de réduction des nuisances sonores provenant du trafic autoroutier et notamment la construction rapide d'un mur anti-bruit s'intégrant dans le site de manière harmonieuse, le long du secteur l'autoroute A1 bordant le territoire de la Commune de Pregny-Chambésy.

M. Mermoud donne lecture de la réponse qu'il a reçue récemment de la part du Conseil d'Etat, qui dresse un catalogue des mesures déjà prises par les instances cantonales concernées, visant à l'atténuation du bruit routier .

Pour M. Mermoud, le canton n'a pas vraiment donné suite à nos préoccupations et à nos attentes, se contentant de répéter ses déclarations antérieures et, surtout, de charger l'OFROU-Office fédéral des routes de régler le problème. Puisqu'il en est ainsi, le Conseil administratif s'adressera désormais, lui aussi, directement à l'OFROU.

3.5. **Etude en vue de la révision du plan des zones de la Commune** (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Cette étude suit son cours, sachant que nous sommes toujours en discussion avec la direction de l'aménagement à ce propos. Entre autre s'agissant du terrain jouxtant la

Mairie, pour le déclassement duquel nous avons bon espoir.

3.6. **Mise en valeur des parcelles Gygax**
(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

M. Mermoud nous informe qu'une étude de faisabilité a déjà été réalisée sur le plan technique. Il doit maintenant prendre langue avec l'Office du logement pour soumettre à ce dernier un plan financier en vue de la réalisation de LUP-Logements d'utilité publique, en utilisant une partie du potentiel constructible. But avoué de cette démarche : l'obtention des subventions cantonales nécessaires.

3.7. **Etude sommaire de faisabilité sur la parcelle jouxtant le cimetière de Chambésy**
(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

M. Mermoud a chargé notre mandataire d'imaginer des solutions de mise en valeur de cette parcelle, située en zone 5 (villas) de construction.

3.8. **Crèche intercommunale définitive**
(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

M. Mermoud rappelle les buts du Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche (regroupant les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy), qui visent à construire un "[...] bâtiment destiné à accueillir une crèche intercommunale et d'en assurer les frais annuels d'entretien et de gestion des installations fixes [...]".

La construction est prévue sur une parcelle privée, actuellement propriété d'une hoirie, sise au chemin des Tuilots, sur le territoire de la Commune de Bellevue. Ce terrain est au bénéfice d'une promesse de vente dont la validité échoit à la fin de l'année 2010.

Si les Communes de Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy ont déjà signifié leur accord par le vote des crédits nécessaires à la poursuite de la procédure en cours jusqu'à et y compris l'autorisation de construire, en revanche on attend toujours le feu vert de la Commune de Genthod à cet égard. Pourtant, le temps presse, car l'autorisation de construire doit tomber avant la fin 2010.

Afin d'avancer dans ce projet, le Conseil administratif a écrit le courrier ci-après à la Commune de Bellevue, laquelle préside le groupement intercommunal :

*“Commune de Pregny-Chambésy
Rte de Pregny 47
1292 Chambésy*

*Commune de Bellevue
Madame Catherine Dupasquier, Adjointe
Monsieur Marcel Beauverd, Adjoint
Rte de Lausanne 329
1293 Bellevue*

Pregny-Chambésy, le 5 novembre 2009

Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche

Madame et Monsieur les Adjoints, Chers Collègues,

Je me réfère au récent entretien téléphonique que j'ai eu avec Catherine Dupasquier, Adjointe, concernant notre projet de construire un bâtiment définitif pour la crèche intercommunale.

Par ces lignes, je vous confirme que la commune de Pregny-Chambésy demande la réunion, dans les meilleurs délais, du Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche.

Notre dernière séance s'est tenue, sauf erreur, le 16 mars 2009, elle a été suivie d'une séance d'information aux Conseillers municipaux le 18 mai 2009.

Depuis lors, et comme convenu avec Daniel Fabbi, Président du Groupement, il a été lancé un appel d'offres restreint auprès de plusieurs bureaux d'architectes concernant le projet au chemin des Tuilots. Nous avons également appris de manière informelle, qu'une étude de faisabilité avait été engagée par votre commune pour une réalisation sur une autre parcelle.

Des informations erronées circulent à nouveau entre nos communes, jusqu'au sein du Comité de la crèche intercommunale, où l'on apprend, semble-t-il, que la localisation du bâtiment de la crèche définitive a changé et que l'on attend la détermination des autres communes !

Je me permets également de vous rappeler que les pavillons provisoires qui abritent pour l'instant notre crèche intercommunale, font l'objet d'une autorisation échue depuis 2006 déjà, et qu'ils sont dans un état qui ne peut pas nous laisser envisager le maintien de cette crèche provisoire très longtemps, ce qui ne va pas manquer de poser d'énormes problèmes.

Interpellés régulièrement par notre Conseil municipal, vous comprendrez qu'il devient urgent de se rencontrer et de faire le point. La réunion que nous souhaitons devrait entre autre permettre :

- 1) De s'informer formellement des procédures liées à l'avancement du projet d'une crèche intercommunale au chemin des Tuilots et des décisions prises par chaque commune s'agissant du financement de la poursuite des études.*
- 2) De décider si nous poursuivons l'étude du projet que nous avons engagé ensemble.*
- 3) De s'informer des autres études ou réflexions en cours*
- 4) De prendre toutes décisions utiles à la poursuite d'un projet où d'un autre afin d'avancer dans ce dossier qui revêt maintenant un caractère d'urgence.*

Nous sommes conscients que l'absence de votre collègue Daniel Fabbi, Maire, ne doit pas vous rendre la tâche facile, mais j'espère que vous comprendrez notre souci de vouloir avancer dans ce dossier.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Madame et Monsieur les Adjoints, Chers Collègues, à l'expression de mes salutations les meilleures.

*Jean-Marc Mermoud
Conseiller administratif délégué*

*c.c. : Madame Yvonne Humbert, Maire de la Commune de Genthod
Madame Elisabeth Fatton, Maire de la Commune de Collex-Bossy*

Nous sommes donc toujours dans l'expectative dans cet important dossier, sachant que le bâtiment provisoire actuel du chemin de Valérie ne sera pas éternel, loin s'en faut... A noter que les membres du Groupement intercommunal ont prévu de se réunir à fin novembre 2009 pour un examen de la situation.

3.9. Affichage publicitaire sur le territoire communal *(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)*

M. Schneebeli informe le Conseil municipal que la résiliation du contrat entre la Commune et la SGA-Société générale d'affichage porte sur l'ensemble des panneaux publicitaires de la commune, à l'exception des abris-bus et des trapèzes. A noter que la SGA nous a confirmé récemment que la totalité de ses panneaux publicitaires seraient enlevés au début de l'année 2010.

3.10. **Avancement du projet "easyswap"**
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

M. Schneebeli relève le fait que nous sommes actuellement bloqués dans l'avancement du projet par le fait que notre graphiste ne peut pas modifier les documents qui nous ont été fournis par les responsables d'easyswap. De plus, la convention qui nous a été soumise présente de multiples erreurs ce qui en retarde également la signature.

3.11. **Stade Marc-Burdet et FC Collex-Bossy**
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Les membres du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet se sont réunis récemment afin de passer en revue, puis de discuter des changements demandés par la Commission des sports, loisirs et manifestations. Ils en ont pris bonne note et ont déjà lancé des études en vue de modifications.

S'agissant plus particulièrement du FC Collex-Bossy, M. Schneebeli a assisté à la dernière assemblée générale du club, assemblée dont il est ressorti avec une impression plutôt mitigée, notamment de par l'accueil relativement frais réservé par les membres du comité. Et de rappeler que nous travaillons toujours sur les conventions qui doivent être passées avec le club.

3.12. **Réfection de deux courts de tennis au Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers**
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

M. Schneebeli nous informe que les travaux de rénovation des deux courts en question sont maintenant terminés.

4. **Rapports des Commissions**

4.1. **Commission des finances**
(rapporteur : M. Daniel Kössler, président)

La Commission s'est réunie le 3 novembre 2009 pour un examen approfondi du budget de fonctionnement et du plan des investissements de l'année 2010.

D'emblée, elle a pris connaissance d'un élément très important s'agissant des prévisions en matière de rentrées fiscales que le Département cantonal des finances a revu à la hausse pour les personnes physiques, avec un centime additionnel passant de CHF 313'000,00 à CHF 333'000,00. Compte tenu de la réserve de 15 % appliquée par le Conseil administratif, la valeur du centime telle que proposée par le Conseil administratif passe à CHF 283'000,00, contre CHF 266'000,00 dans la première variante.

Profitant de l'augmentation annoncée des recettes de fonctionnement, le Conseil administratif, dans le souci à la fois de faire face à de futures charges et de préserver l'équilibre du budget, a décidé de prévoir de nouveaux amortissements complémentaires sur certains crédits d'investissement dans le domaine des sports, des routes communales et de l'assainissement.

D'autre part, la Commission a accepté une proposition de M. A. Bolle visant à acheter non pas deux, mais quatre abonnements CFF avec cartes journalières, ce qui représente une dépense supplémentaire totale de CHF 20'000.

Compte tenu de ces nouvelles dépenses et aussi de l'augmentation inévitable des frais de perception, le budget total des charges de fonctionnement pour 2010 passe de CHF 10'383'986,55 à CHF 10'873'311,55, l'excédent de recettes dégagé s'élevant à CHF 84'440,45.

Enfin, la Commission a émis, à l'unanimité, un préavis favorable à la délibération relative au dégrèvement linéaire de 30% et fixant la taxe minimum à CHF 30,00 pour tout contribuable astreint à la taxe professionnelle communale pour 2010. Elle a fait de même avec la délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2010.

Elle recommande ainsi l'adoption des deux délibérations ci-dessus par le Conseil municipal.

4.2. **Commission sociale et parascolaire**
(rapporteur : M. Alain Bolle, président)

La Commission s'est réunie le 29 octobre 2009, en deux temps...

Traitant différentes demandes de subvention, la Commission a décidé l'attribution :

- D'une somme de CHF 15'280,00 au total, au titre d'aide à l'étranger

et

- D'une somme de CHF 37'500,00 au total, répartie entre 14 associations actives sur le territoire genevois, au profit de résidents de celui-ci.

La Commission a également auditionné quatre étudiantes en médecine qui ont fait un compte-rendu du projet qu'elles mènent au Bénin, dans le domaine de la prévention du diabète.

D'autre part, les Commissaires ont été informés par les délégués de la crèche que la Commune de Bellevue envisageait un changement de terrain pour la construction de la crèche intercommunale. Il semblerait dès lors que ce projet ne pourrait pas être réalisé avant cinq ans...!

Cette information a suscité des remous au cours de la séance et les Commissaires ont chargé la Conseillère administrative déléguée de bien vouloir en informer le Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Certains d'entre eux ont profité de l'occasion pour relever le fait que les locaux de la crèche provisoire actuelle ne pourraient pas être utilisés encore pendant les cinq prochaines années sans subir d'importants travaux de rénovation. Certains sont d'avis que si le cas devait se présenter, le surcoût devrait être refacturé aux communes responsables de cette situation.

4.3. **Commission des travaux publics**
(rapporteur : M. Philippe Pasche, président)

La Commission a tenu sa dernière séance en date le 5 novembre 2009.

L'essentiel des travaux a porté sur le projet de remplacement des panneaux d'affichage officiels et de sociétés actuels, comprenant la mise en place de nouveaux panneaux sur 11 emplacements répartis à travers le territoire communal.

La Commission a accepté à l'unanimité de principe de l'installation de nouveaux modules de panneaux officiels d'une part et à la disposition des sociétés communales d'autre part, préavisant du même coup favorablement l'ouverture d'un crédit de CHF 130'000,00 pour couvrir le coût de cette opération.

5. **Projets de délibération**

5.1 **Relative au dégrèvement linéaire de 30% et fixant la taxe minimum à CHF 30,00 pour tout contribuable astreint à la taxe professionnelle communale pour 2010**

(cf point 5.2. ci-dessous).

5.2 **Relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2010**

Une fois n'est pas coutume, M. J.-M. Mermoud choisit de présenter les deux sujets financiers en même temps.

Nouvelles prévisions fiscales

Reprenant les propos de M. D. Kössler, président de la Commission des finances, il explique que le mois dernier, le Département des finances a revu ses prévisions fiscales à la hausse pour 2010, avec un centime additionnel personnes physiques en sensible hausse mais, par contre, un centime additionnel personnes morales en baisse.

Les nouveaux chiffres obtenus ont été intégrés dans le budget administratif, en compensant les revenus supplémentaires également par des charges supplémentaires (frais de perception des impôts et amortissements extraordinaires de certains crédits d'investissement : Club-House du Centre sportif, trottoir et collecteur du chemin de la Fontaine pour un montant total de CHF 453'000.00 environ.

Les Conseillers municipaux se voient remettre les pages modifiées du budget qui leur a été distribué lors de la séance du 27 octobre 2009, de même que le projet de délibération relative à l'approbation du budget 2010 dûment modifié en fonction des changements ci-dessus. Une délibération qui sera soumise le moment venu au vote du Conseil municipal, juste après celle relative à la taxe professionnelle.

Statistique des ventes de cartes journalières CFF

Répondant à une question posée il y a une semaine en Commission des finances, M. Mermoud fournit quelques chiffres relatifs à la vente des cartes journalières CFF. Ainsi en 2008, on a compté :

732 cartes journalières à vendre au total
524 cartes journalières vendues
208 cartes journalières invendues

La situation est meilleure en 2009 où sur 608 billets à vendre du 1^{er} janvier au 31 octobre, il n'en reste qu'une centaine, ce qui est plutôt réjouissant. Si le Conseil municipal approuve le budget 2010, lequel comprend 4 abonnements CFF au total, il est bien entendu que nous intensifierons la publicité et que nous rallongerons, pour les personnes habitant hors de Pregny-Chambésy le délai d'achat actuel de trois jours avant la date de validité de la carte journalière.

Vélos électriques

Le président Périat fait distribuer à ses collègues un projet de résolution que lui a remis le Groupe socialiste, dont il donne lecture in extenso :

“Projet de résolution déposé par le Groupe socialiste

demandant qu'un montant de CHF 20'000,00 soit mis au crédit du budget 2010 de la Commune, permettant ainsi d'encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants de la Commune.

Considérant :

- *Qu'une des manières de lutter contre l'émission de CO₂ est de favoriser des modes de transport écologiques et respectueux de l'environnement ;*
- *Que le VAE répond à ce critère tout en favorisant l'exercice physique, limitant ainsi les coûts de la santé ;*
- *Qu'un des moyens pour encourager l'achat de ce mode de transport est de verser un soutien financier à ceux qui désirent l'adopter ;*
- *Que ce mode de soutien a déjà rencontré un grand succès auprès de plus de 10 communes du canton ;*
- *Qu'il est important de laisser le choix aux habitants du type de modèle de VAE acheté,*

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 novembre 2009,

Accepte / Refuse, par... voix pour, ... voix contre et ... abstention(s),

Qu'une subvention de CHF 400.00 par achat d'un VAE soit remise à tout habitant présentant une facture d'achat effectué auprès d'un marchand de cycles du canton, jusqu'à épuisement du crédit voté de CHF 20'000.00.

*Le président du Conseil municipal :
Grégoire Périat"*

M. A. Bolle explique que le Groupe socialiste revient aujourd'hui avec un projet déjà refusé en commission, au moment de l'élaboration du budget 2010. Deux raisons essentielles lui tiennent à coeur : d'une part la limitation de la production de gaz à effet de serre (CO₂), d'autre part la promotion de l'exercice physique. Et de rappeler également les débats qui ont déjà eu lieu sur le sujet dans certaines communes, largement rapportés par la presse.

Enfin, il insiste sur le fait que la résolution proposée n'impose pas de modèle particulier de VAE et qu'avec un excédent de revenus de quelque CHF 84'000.00, le budget de fonctionnement 2010 de la Commune autorise un tel geste écologique.

Le président ouvre la discussion :

M. Ph. Schwarm : déclare que le Groupe radical a eu vent du dépôt du projet de résolution des socialistes relative au subventionnement des VAE. Saluant cette initiative, les radicaux entendent déposer à leur tour une contre-proposition visant à promouvoir une journée d'essai gratuite pour les personnes intéressées, au terme de laquelle celles-ci auraient la possibilité d'acquérir une de ces machines avec un rabais non négligeable, cela si au minimum 20 personnes sont intéressées. Il fait distribuer à l'ensemble de ses collègues le document ad hoc qu'il a rédigé et dont il donne lecture in extenso :

"Eléments et informations pris en compte pour la contre-proposition au projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'un montant de CHF 20'000,00 soit mis au crédit du budget 2010 de la Commune, permettant ainsi d'encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants de la Commune.

- 1) *Beaucoup de communes et de villes proposent une subvention qui, de manière générale, est de CHF 300.00 ou 400.00 (soit 10 % du prix moyen d'un bon vélo électrique).*
- 2) *Le prix moyen d'un bon vélo électrique s'élève à CHF 3'000.00 (en prenant des marques comme Flyer, Raleigh, Villiger, Koga, etc.).*
- 3) *Les informations que j'ai eues sur les vélos m'ont été fournies par easycycle (spécialiste et revendeur de vélos électriques). Des infos supplémentaires peuvent être obtenues sur le site internet www.easycycle.ch.*

Contre-proposition du Groupe radical :

Le Groupe radical apprécie et salue l'idée de développer la mobilité douce. Toutefois, la subvention n'est pas le moyen le plus approprié, ni le plus responsable pour promouvoir le vélo électrique.

C'est pourquoi nous proposons d'établir une liste d'au moins 20 (vingt) personnes intéressées par l'achat d'un vélo électrique. Une fois cette liste complète, un revendeur (easycycle par exemple) proposerait à ces 20 personnes 3 ou 4 modèles de vélos (de même marque, mais de modèles différents). Celles-ci se verraient offrir un rabais de 15 % sur le prix

catalogue (pourcentage fourni par easycycle sur la base de ces 20 commandes). Ces 15 % correspondent à CHF 450.00 de remise en moyenne (si l'on prend en compte le prix moyen d'un bon vélo) et par conséquent supérieur à la subvention de certaines communes. Pour arriver à obtenir cette liste d'au moins 20 personnes, le revendeur (easycycle) propose de venir faire une journée d'essai (gratuite) à Chambésy, avec 4 ou 5 modèles différents. Cette journée pourrait se faire dans le cadre d'une fête de village et permettrait aux personnes intéressées d'acquérir un vélo électrique avec un rabais non négligeable.

La mise ne place de cette liste et de l'organisation de cette journée d'essai pourrait se faire par le biais d'une des commissions du Conseil municipal, comme celle de l'environnement, par exemple.

*Au nom du Groupe radical :
Philippe Schwarm"*

M. D. Kössler : n'est pas sûr que le subventionnement de l'achat de VAE soit nécessaire, voire souhaitable. Pourquoi soutenir l'achat de vélos électriques et pas de vélos sans assistance ? Faut-il en arriver à construire une centrale à électrique fonctionnant au gaz pour alimenter les VAE ? Il n'appartient manifestement pas à la Commune de subventionner ces machines, d'autant que le TCS le fait déjà de son côté.

Alors pourquoi pas la proposition radicale qui a au moins le mérite de ne pas faire appel au soutien de la collectivité publique... En tout état de cause, M. Kössler ne soutiendra pas la proposition socialiste.

Mme L. Juillerat : même avec une subvention de CHF 450.00, l'achat d'un VAE, pour un coût moyen de CHF 3'000.00, revient encore assez cher. Si elle trouve bonne en soi l'idée d'une subvention pour promouvoir un moyen de transport respectueux de l'environnement, elle n'est en revanche pas persuadée que cette solution soit véritablement la meilleure.

Mme C. Lafargue : estime important que les personnes intéressées achètent un VAE en fonction de leurs propres besoins.

M. A. Bolle : reconnaît que la contre-proposition radicale a le mérite d'ouvrir le débat, mais il s'y oppose, la jugeant relativement peu pertinente pour les raisons suivantes :

- Un rabais de 15 % est relativement faible, sachant que l'on peut déjà facilement négocier un tel pourcentage à l'heure actuelle ;
- Une collectivité publique ne peut pas se permettre, selon lui, de favoriser un fournisseur plutôt qu'un autre.

En outre, s'il se déclare d'accord avec M. D. Kössler qui se demande pourquoi ne pas soutenir également l'achat de vélos conventionnels, il précise que les VAE permettent à des personnes même très bien habillées, de se rendre à leur travail sans transpiration excessive.

Mme C. Lafargue : se dit quelque peu gênée par la contre-proposition radicale qui ne s'adresse qu'à un nombre limité de personnes (20 en l'occurrence).

M. F. Curtin : répondant à l'argument de M. A. Bolle concernant le fait de

favoriser un revendeur plutôt qu'un autre, il rappelle que dans le cadre de l'action visant à favoriser l'achat de conteneur à déchets verts, nous n'avons eu affaire qu'à un seul et unique revendeur...

- Mme N. Genser** : trouverait judicieux que l'on s'adresse à un marchand de matériel et d'articles de sport pour qu'il fasse essayer aux intéressés plusieurs marques de VAE, sans privilégier l'une ou l'autre. Dans un second temps, nous pourrions alors discuter d'éventuels rabais.
- M. L. Wülser** : lorsque l'on voit la facilité avec laquelle les achètent des voitures de nos jours, le coût d'un VAE ne devrait pas être trop prohibitif. La moins chère des voitures vaut actuellement le plus cher des vélos électriques.
- M. S. Wallimann** : relève que la contre-proposition radicale ne cite pas le nom d'un revendeur, mais qu'elle suggère un appel d'offres.
- M. A. Bolle** : pour lui, la contre-proposition radicale est très différente de la résolution socialiste dans son essence : elle ne consiste en aucun cas en un subventionnement des VAE, mais fait uniquement appel à la notion de "commande en gros".
- Répondant à M. Wülser, il rappelle que le fait de circuler en voiture en ville aujourd'hui à Genève est devenu très (trop ?) compliqué ; c'est pourquoi les personnes qui font l'acquisition d'un VAE veulent pouvoir disposer d'un moyen de transport souple et écologique. Il demeure persuadé qu'une subvention de CHF 400.00 peut constituer une sorte d'encouragement pour certaines personnes.
- A noter également qu'il serait intéressant et relativement avantageux de procéder à la transformation d'un simple vélo en VAE, pour moins de CHF 1'500.00...
- M. Ph. Pasche** : estimant que le débat n'a pas été traité de manière complète en commission, il propose de renvoyer projet de résolution et contre-proposition à la Commission de l'environnement.
- M. H.-J. Frischholz** : regrette que les deux demandes budgétaires de CHF 20'000 chacune (pour les cartes journalières CFF et les VAE) n'aient pas été traitées en commission ; de même regrette-t-il le refus du subventionnement des casques à vélos...
- Mme C. Lafargue** : souligne que l'action en faveur des VAE s'inscrit également dans un concept de développement durable, d'autant que de nombreux administrés de la Commune seraient susceptibles d'être intéressés par l'achat d'un tel engin.
- M. A. Bolle** : suite à l'intervention de M. H.-J. Frischholz, rappelle que le débat a bel et bien eu lieu, à l'initiative du Groupe socialiste. Lui-même est également intervenu en Commission des finances avec une proposition visant à acheter deux abonnements de cartes journalières CFF, parce qu'il estime que la Commune en a les moyens.
- M. Ph. Schwarm** : répondant à une crainte exprimée par certains de ses collègues du municipal, déclare qu'il appartiendra à la Commission concernée de choisir le revendeur dont il est

fait mention dans la contre-proposition radicale.

A 20h 30, le débat tournant manifestement en rond, le président Périat prononce alors une suspension de séance d'une dizaine de minutes, le temps aux groupes politiques du Conseil municipal de se concerter sur les deux propositions soumises à ce dernier.

Votes sur le projet de résolution socialiste et la contre-proposition radicale

A 20h45, le président annonce la reprise de la séance, renonçant à rouvrir la discussion. S'appuyant sur l'article 30 du Règlement du Conseil municipal, il soumet la résolution socialiste et la contre-proposition radicale au vote du Conseil municipal (au moment des votes, 19 Conseillers municipaux sont présents, le président ne vote pas) :

Vote No 1

Par 13 oui, 2 non et 3 abstentions, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, accepte l'entrée en matière sur le projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'un montant de CHF 20'000,00 soit mis au crédit du budget 2010 de la Commune, permettant ainsi d'encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants de la Commune.

Vote No 2

Par 5 oui, 13 non et aucune abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, refuse le renvoi en commission du projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'un montant de CHF 20'000,00 soit mis au crédit du budget 2010 de la Commune, permettant ainsi d'encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants de la Commune.

Vote No 3

Par 10 oui, 7 non et 1 abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, accepte la contre-proposition du Groupe radical visant à mettre sur pied une journée d'essai gratuite de vélos à assistance électrique (VAE), permettant aux habitants de la Commune intéressés d'acquérir un vélo électrique avec un rabais non négligeable.

Vote No 4

Par 3 oui, 14 non et 1 abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, rejette le projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'un montant de CHF 20'000,00 soit mis au crédit du budget 2010 de la Commune, permettant ainsi d'encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) par les habitants de la Commune.

Le président soumet ensuite les deux projets de délibération concernant le budget 2010 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 19 Conseillers municipaux sont présents, le président ne vote pas) :

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY

D É L I B É R A T I O N

Relative au dégrèvement linéaire de 30 % et fixant la taxe minimum à CHF 30,00 pour tout contribuable astreint à la taxe professionnelle communale pour 2010

Arrêté :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 308 B et C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre

1887;

Vu le préavis favorable de la Commission des finances du 3 novembre 2009 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, **par 18 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité,**

Décide

De fixer à CHF 30,00 le montant minimum à percevoir de la taxe professionnelle communale 2010 et de fixer le dégrèvement linéaire pour 2010 de la taxe professionnelle communale à 30 % .

Le Président : Grégoire PÉRIAT

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY

D É L I B É R A T I O N

Relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2010

Arrêté :

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 et 5 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le budget administratif pour l'année 2010, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 10'873'312.00 aux charges et de CHF 10'957'752.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 84'440.00 ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 32 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente, pour 2010, un montant de CHF 2'801'000.00 aux dépenses et un montant de CHF 188'000.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'613'000.00 ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 2'164'139.00, qui comprennent un montant de CHF 886'677.00 d'amortissements complémentaires, et par l'excédent de revenus présumé du compte de fonctionnement pour un montant de CHF 84'440.00, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 364'421.00 ;

Vu le rapport de la Commission des finances du 3 novembre 2009 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, **par 18 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité,**

Décide

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 10'873'312.00 aux charges et de CHF 10'957'752.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 84'440.00 .
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 32 centimes.
3. De fixer à 100 le nombre des centimes additionnels communaux à prélever en supplément de l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune.

Le Président : Grégoire PÉRIAT

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

5.3 Relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 130'000,00 pour le remplacement des panneaux d'affichages officiels et de sociétés

Après que M. Ph. Pasche, en tant que président de la Commission des travaux publics a rappelé que celle-ci avait préavisé favorablement et à l'unanimité le remplacement des panneaux d'affichage sur le territoire communal, M. J.-M. Mermoud, Conseiller administratif, a fourni quelques explications complémentaires à ce propos.

Il a tout d'abord relevé le fait que le plan des investissements 2009 ne prévoyait qu'une somme de CHF 70'000.00 pour le remplacement de ces panneaux. En étudiant de plus près le dossier avec M. David Dall'Antonia, technicien communal, il s'est aperçu que les plans de la Commune affichés en certains endroits de celle-ci avaient une quinzaine d'années d'âge. Du fait de leur ancienneté, ils ne sont alors plus à jour, de nouveaux quartiers étant apparus çà et là entretiens.

Le Conseil administratif a donc décidé de changer non seulement les panneaux d'affichage officiels et les panneaux des sociétés, mais également ceux qui renferment le plan de la Commune. En outre, il a revu les emplacements de ces divers panneaux et plans, de manière à ce qu'ils correspondent mieux aux besoins des administrés.

Voici la liste des dix emplacements retenus par le Conseil administratif, auxquels la Commission des travaux publics a rajouté un onzième :

- Mairie
- Pregny (place de Pregny)
- Foretaille-Machéry
- Foretaille Immeubles
- Ecole Valérie - Parking
- Ecole Fontaine - Bibliothèque
- Valérie - Commerces
- Place de Chambésy
- Chambésy-Dessous
- Châtaigniers (vers le Centre sportif et la déchetterie)
- Station-service Agip Jura (à proximité des lotissements "Pierrière" et "Pregny-Parc")

Les types de panneaux retenus, composés de 40 modules semblables au total, seront réservés :

- aux informations émanant des Affaires militaires
- au plan de la Commune (en certains endroits seulement).
- aux informations officielles de la Mairie
- aux informations émanant des sociétés communales
- aux informations sur les activités culturelles

Les panneaux en supplément, les nouveaux plans à remplacer et la mise en place de l'éclairage expliquent l'augmentation du coût de l'opération par rapport au plan des investissements, opération devisée à CHF 130'000.00 (au lieu des CHF 125'000.00 tels que figurant sur le premier projet de délibération remis aux Conseiller municipaux en annexe à l'ordre du jour de la présente séance).

Le président Périat ouvre la discussion :

M. D. Kössler : trouve ce changement de panneaux quelque peu onéreux, se gardant bien toutefois de le remettre en question.

M. J.-M. Mermoud : souligne la bienfaisance des panneaux qui seront vitrés et ainsi protégés. En outre, il espère pouvoir encore en diminuer le coût total.

Constatant l'absence d'autres interventions et questions, le président soumet sans plus attendre le projet de délibération ci-après au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 19 Conseillers municipaux sont présents, le président ne vote pas) :

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY

D É L I B É R A T I O N

Relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 pour le remplacement des panneaux d'affichage officiels et des sociétés

Arrêté :

Vu les articles 30, al.1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de changer l'ensemble des panneaux d'affichage officiels et des sociétés de notre commune ;

Vu la nécessité de procéder à la mise à jour des plans de la commune, pour tenir compte des nombreuses demandes de citoyens, sachant que de nouvelles constructions et de nouveaux aménagement ont été réalisés sur notre territoire ;

Vu la nécessité que l'affichage public se trouve à des emplacements stratégiques de notre commune ;

Vu le nouveau concept de panneaux et les différents devis reçus, qui permettent d'estimer le coût à CHF 125'000.00 ;

Vu le montant de CHF 70'000.00 figurant au plan des investissements 2009 ;

Vu le préavis favorable de la commission des travaux publics du 5 novembre 2009 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, **par 18 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

D é c i d e

1. De procéder à l'échange de l'ensemble des panneaux d'affichage officiels et des sociétés et des plans de la commune par la pose de nouveaux panneaux et de nouveaux plans.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 130'000.00 correspondant au coût estimé des travaux.
3. De comptabiliser la dépense totale dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Pregny-Chambésy, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense totale de CHF 130'000.00, au moyen de 5 annuités figurant au budget de fonctionnement sous le compte No 33-331 de 2010 à 2014

Le Président : Grégoire PÉRIAT

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

6. **Propositions du Conseil administratif**

Néant.

7. **Propositions et questions**

7.1. **Projet de résolution du Groupe socialiste visant à déterminer l'opportunité de créer une fondation communale chargée de gérer et de développer le patrimoine immobilier de la Commune**

Le président Périat fait distribuer à ses collègues un projet de résolution que lui a remis le Groupe socialiste, dont il donne lecture in extenso :

“Projet de résolution déposé par le Groupe socialiste

demandant qu'une étude soit effectuée par un organe indépendant et compétent afin de déterminer les avantages et inconvénients de la création d'une fondation communale chargée de la gestion et du développement du patrimoine immobilier de la Commune

Considérant :

- *Que le patrimoine immobilier de la Commune pourrait être géré différemment ;*
- *Que de nombreuses communes se sont dotées d'une fondation chargée de gérer leur patrimoine ;*
- *Que la gestion de ce patrimoine immobilier pourrait être distinguée du patrimoine communal ;*
- *Que le Conseil administratif a déjà été interpellé sur ce sujet lors de la séance de la Commission des finances du 5 mai 2009 et qu'aucune réponse n'a été apportée à ce jour,*

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 novembre 2009,

par... voix pour, ... voix contre et ... abstention(s),

Demande au Conseil administratif de lui transmettre, dans les 6 mois à venir, les conclusions d'une étude présentant les avantages et inconvénients d'une telle structure pour la Commune et pour ses habitants, permettant ainsi au Conseil municipal de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'éventuelle création d'une fondation chargée de la gestion et du développement du patrimoine immobilier de la Commune

*Le président du Conseil municipal :
Grégoire Périat”*

Constatant l'absence d'interventions et questions, le président soumet la résolution socialiste aux votes du Conseil municipal successivement sur l'entrée en matière, sur le renvoi en commission et enfin sur le renvoi en commission des finances, (au moment des votes, 19 Conseillers municipaux sont présents, le président ne vote pas) :

Vote No 1

Par 8 oui, 3 non et 7 abstentions, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, accepte l'entrée en matière sur le projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'une étude soit effectuée par un organe indépendant et compétent afin de déterminer les avantages et inconvénients de la création d'une fondation communale chargée de la gestion et du développement du patrimoine immobilier de la Commune.

Vote No 2

Par 14 oui, 3 non et 1 abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, décide le renvoi en commission du projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'une étude soit effectuée par un organe indépendant et compétent afin de déterminer les avantages et inconvénients de la création d'une fondation communale chargée de la gestion et du développement du patrimoine immobilier de la Commune.

Vote No 3

Par 18 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, décide le renvoi en commission des finances du projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant qu'une étude soit effectuée par un organe indépendant et compétent afin de déterminer les avantages et inconvénients de la création d'une fondation communale chargée de la gestion et du développement du patrimoine immobilier de la Commune.

Répondant à une préoccupation exprimée par M. A. Bolle qui, avant le troisième vote, déclarait qu'il se prononcerait favorablement si la Commission des finances se saisissait du sujet avant le vote sur les comptes de l'exercice 2009, au printemps 2010, M. D. Kössler, président de ladite Commission, promet de respecter cette échéance.

7.2. **Projet de résolution du Groupe socialiste demandant l'instauration d'un moratoire concernant les amendes d'ordre infligées par les ASM aux véhicules stationnés de manière illicite sur les zones bleues**

Le président Périat fait distribuer à ses collègues un projet de résolution que lui a remis le Groupe socialiste, dont il donne lecture in extenso :

“Projet de résolution déposé par le Groupe socialiste

demandant l'instauration d'un moratoire concernant les amendes d'ordre misent par les ASM dans les zones bleues de la Commune

Considérant :

- *Que le Conseil administratif n'a toujours pas répondu à la question posée il y a plus d'un an par un Conseiller municipal demandant que le principe d'un macaron soit instauré sur le territoire de la Commune ;*
- *Que les places de parking dans les lieux sensibles sont limitées, rendant ainsi difficile le stationnement pour les riverains ;*
- *Qu'un certain nombre d'habitants de la Commune ne trouvant pas de place pour se garer la journée prennent le risque de laisser leur véhicule sur une zone bleue,*

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 novembre 2009,

par... voix pour, ... voix contre et ... abstention(s),

Demande au Conseil administratif de donner instruction aux agents municipaux de suspendre leurs contrôles sur le territoire de la Commune tant que le principe des macarons destinés aux habitants n'est pas entré en vigueur.

*Le président du Conseil municipal :
Grégoire Périat*

Constatant l'absence d'interventions et questions, le président soumet l'entrée en matière sur la résolution socialiste au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 19 Conseillers municipaux sont présents, le président ne vote pas) :

Par 6 oui, 12 non et aucune abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 10 novembre 2009, refuse l'entrée en matière sur le projet de résolution déposé par le Groupe socialiste demandant l'instauration d'un moratoire concernant les amendes d'ordre misent par les ASM dans les zones bleues de la Commune.

7.3. **Affichage des prises de position en vue du vote sur l'initiative anti-minarets**
(Intervention de M. Alain Bolle)

Lors de la dernière séance en date du Conseil municipal (le 27 octobre 2009), M. Bolle a exprimé le souhait que le Conseil municipal se livre à une réflexion sur un projet d'affiches à placarder en divers points du territoire communal, projet dont il a soumis quelques exemplaires à ses collègues.

L'initiative anti-minarets déchaîne les passions. Face à cette situation, le Groupe socialiste fait la proposition d'utiliser les espaces d'affichage dévolus aux sociétés communales pour y apposer des affiches explicatives invitant les passants à s'interroger sur les enjeux d'un scrutin hautement symbolique.

Eu égard au grand nombre d'étrangers domiciliés sur le territoire communal et à la pression désagréable pesant sur les personnes de confession musulmane, M. Bolle estime qu'il est important pour les socialistes de faire connaître leur position à tous les administrés de la Commune. Il propose donc ce soir à ses collègues de faire valoir leur point de vue sur la question.

Le président ouvre le débat :

M. J.-M. Mermoud : rappelle qu'il a été récemment interviewé sur cette question par Léman Bleu Télévision et une radio locale afin de donner la prise de position des communes genevoises en sa qualité de président de l'ACG.

Il estime délicat de créer un précédent sur un tel sujet ; chaque groupe politique a naturellement le droit de solliciter une autorisation d'affichage, mais dans le cas d'espèce mieux vaudrait s'abstenir.

M. S. Monney : se demande s'il n'était pas possible de considérer les groupes politiques comme des sociétés communales, ce qui les autoriserait à poser sans autre des affiches sur les panneaux ad hoc réservés à ces dernières.

M. D. Kössler : tout en posant la question de savoir ce qu'est véritablement un groupement politique, fait part de sa réticence à l'égard de cet affichage. D'autant que les partisans de l'initiative devraient alors également pouvoir afficher des avis contraires.

M. J.-M. Mermoud : est d'accord que les sociétés communales et donc les partis et groupements politiques doivent pouvoir utiliser les panneaux d'affichage non officiels.

- M. Ph. Schwarm** : est d'avis que, dans cette affaire d'affichage, le Conseil municipal n'a pas à se prononcer sur le fond ; il ne s'agit que d'un simple problème d'ordre juridique, du seul ressort de l'exécutif.
- M. F. Curtin** : pense que de telles affiches devraient être apposées sur les panneaux officiels servant à l'affichage électoral. Si l'on se met à autoriser de telles pratiques sur les panneaux communaux, on risque de devoir traiter de semblables requêtes lors des prochaines votations.
- M. H. Schneebeli** : rappelle qu'en-dehors de toute considération juridique, les panneaux officiels de la Commune sont exclusivement destinés à l'usage des sociétés. Si l'on vient à déroger à cette règle, on créera fatalement un précédent.
- M. A. Bolle** : fait observer que :
- l'affiche en cause a été conçue par un groupement d'associations et qu'elle est destinée à être apposée sur les panneaux de la SGA-Société générale d'affichage.
 - le précédent existe déjà bel et bien, certains partis ayant déjà utilisé les panneaux de la Commune.
- M. J.-M. Mermoud** : clôt le débat en déclarant que le Conseil administratif se prononcera lors de sa séance hebdomadaire de demain.

7.4. **Retour sur la dernière assemblée générale du FC Collex-Bossy**
(Intervention de M. Alain Bolle)

M. A. Bolle revient sur la récente assemblée générale du FC Collex-Bossy qui s'est déroulée dans une "atmosphère houleuse", sur certains points tout au moins. Mme le Maire de la Commune de Collex-Bossy aurait tenu des propos excessifs, notamment lorsqu'elle a déclaré "qu'elle n'en avait rien à faire de la question de l'éclairage". Celui-ci était manifestement insuffisant, mais il semble que le problème ait fini par être résolu entretemps.

M. H. Schneebeli relève l'exactitude des propos tenus par M. Bolle, mais il tempère les propos excessifs qu'auraient tenus Mme Elisabeth Fatton, Maire (et également présidente du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet), qui a véritablement été "poussée à bout" par certains représentants du club de football.

Cela dit, il est clair qu'il y aura encore d'autres adaptations de nature technique à réaliser, susceptibles de provoquer elles aussi des "sautes d'humeur". En tout état de cause, l'investissement des Communes partenaires et du Groupement intercommunal constitue la preuve tangible du soutien apporté au FC Collex-Bossy. Replaçons les propos de Mme Fatton dans leur contexte, sans leur prêter une portée à laquelle ils ne sauraient prétendre.

7.5. **Retour sur la fête des 40 ans de la Bibliothèque communale**
(Question de M. Stéphane Wallimann)

M. S. Wallimann souhaiterait entendre un bref retour sur la fête organisée à l'occasion du quarantième anniversaire de la Bibliothèque communale ?

M. H. Schneebeli déclare que tout s'est bien déroulé ; les activités qui ont pris place durant la journée ont été largement suivies. De leur côté, les Sauveteurs auxiliaires ont de bons échos des repas asiatiques qu'ils ont servis aux affamés. Petit bémol à déplorer, la participation des habitants de la Commune en baisse, le soir.

Dans l'ensemble, la fête a été un succès et les prestations fournies étaient de qualité. M. Schneebeli profite de remercier l'ensemble des intervenants pour la parfaite réalisation de cette journée.

8. Divers

8.1. Séance d'information sur la péréquation financière intercommunale (Intervention de M. Daniel Kössler)

Louant la qualité des informations transmises lors de cette réunion, M. Kössler ne peut s'empêcher de relever le fait que 10 % du budget de notre Commune sont engloutis dans la péréquation financière...

8.2. Travaux d'assainissement au chemin des Cornillons : conséquences sur les maisons des propriétaires riverains (Intervention de M. Daniel Kössler)

En tant qu'habitant riverain du chemin des Cornillons, M. D. Kössler constate que les engins de chantier font énormément vibrer le sol au droit des travaux, jusque dans les maisons. Il a déjà attiré à quelques reprises l'attention des contremaîtres et ouvriers sur cette problématique, en leur demandant d'y prêter attention dans toute la mesure du possible...

8.3. Enlèvement prochain des panneaux d'affichage de la SGA (Intervention de M. Daniel Kössler)

M. D. Kössler exprime sa satisfaction et ses remerciements au Conseiller administratif délégué pour avoir réglé ce problème de l'affichage de manière définitive.

8.4. Remerciements à l'adresse des Sauveteurs auxiliaires (Intervention de Mme Catherine Lafargue)

Mme C. Lafargue adresse à son tour de chaleureux remerciements aux Sauveteurs auxiliaires pour leur dévouement à la bonne marche des manifestations dans lesquelles ils sont engagés.

8.5. Easyswap (Intervention de M. Laurent Wülser)

M. L. Wülser aurait souhaité que M. H. Schneebeli, Conseiller administratif, entreprenne plus tôt ses démarches de vérification de la convention proposée à la signature par easyswap.

8.6. Concert-conférence du 1^{er} novembre 2009 à la Villa Mc Gregor (Intervention de M. Hubert Schneebeli)

M. H. Schneebeli rapporte le succès obtenu par le pianiste Christophe Deluze et le philosophe Alexandre Jollien lors du concert-conférence qu'ils ont donné dimanche dernier 1^{er} novembre 2009 à la Villa Mc Gregor. Une prestation en tous points remarquable et de grande qualité.

9. Questions du public

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h45.

* * *

Le Président : **Grégoire PÉRIAT**
Le Vice-président : **François CURTIN**
La deuxième Vice-Présidente : **Catherine LAFARGUE**
Le Rédacteur du P.-V. : **Michel BOVEY**